

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 OCTOBRE 2017**

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 05 octobre 2017

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2017

- 2017-10-01** : Autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt souscrit par la SA d'HLM DYNACITE pour un montant global de 508 000 €. Autorise M. le Maire à signer les conventions accordant une garantie d'emprunt de 15% de ce montant, soit 76 200 € au bénéfice de la SA d'HLM DYNACITE à l'unanimité.
- 2017-10-02** : Autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt souscrit par la SA d'HLM DYNACITE pour un montant global de 508 000 €. Autorise M. le Maire à signer les conventions accordant une garantie d'emprunt de 15% de ce montant, soit 76 200 € au bénéfice de la SA d'HLM DYNACITE à l'unanimité.
- 2017-10-03** : Autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt PLS souscrit par la SA d'HLM IMMOBILIERE RHONE ALPES 3 F pour un montant global de 1 092 599 €. Autorise M. le Maire à signer les conventions accordant une garantie d'emprunt de 15% de ce montant, soit 163 889, 85 € au bénéfice de la SA d'HLM IMMOBILIERE RHONE ALPES 3 F à l'unanimité.
- 2017-10-04** : Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention cadre départementale et métropolitaine relative à la médiation familiale et aux espaces de rencontre 2016-2018. Précise que cette dépense est inscrite dans le cadre du budget 2017 dans la limite d'une enveloppe de 1 500 € à l'unanimité.
- 2017-10-05** : Acte le principe de création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents et valide ses objectifs de fonctionnement. Adopte le règlement de fonctionnement du LAEP. Autorise Monsieur Le Maire à intégrer cette action dans l'avenant 2017 du Contrat Enfance Jeunesse et à signer tout document s'y afférant. Inscrit au budget 2017 les sommes nécessaires à la réalisation de cette action tant en investissement qu'en fonctionnement à l'unanimité.
- 2017-10-06** : Approuve le principe d'adhésion de la Ville au groupement de commande géo-référencement proposé par le SIGERLy. Autorise Monsieur le Maire à transmettre les besoins de la ville en terme de géoréférencement et à signer tout acte, décision ou convention relative au groupement géo-référencement. Autorise le représentant du coordinateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande pour le compte de la commune de Francheville, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de ce groupement à l'unanimité.
- 2017-10-07** : Autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande d'autorisation au titre de la police de l'eau et des milieux aquatiques et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de l'autorisation concernant l'aménagement de l'aire de loisirs du Bruissin à l'unanimité.
- 2017-10-08** : Approuve la participation financière de la commune sur la base d'un montant de 1 012 € qui pourra, le cas échéant, être réajusté compte-tenu du coût définitif des travaux. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre les communes de Craponne et de Francheville. Précise que les crédits sont prévus au budget 2017 à l'unanimité.

-2017-10-09 : Décide d'acquérir auprès de Carrefour Property une section de la parcelle cadastrée BM 170 d'une contenance d'environ 614 m², pour un montant de 3 070 € et identifiée sur les plans. Précise que la section de la parcelle BM 170, une fois acquise, sera classée dans le domaine public communal. Précise que la commune prend à sa charge les frais de géomètre et de notaire pour l'acquisition foncière susmentionnée. Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer toutes les pièces, actes et documents relatifs à ce dossier. Précise que les crédits seront inscrits à l'article 2111, pour les frais de notaire et d'acquisition foncière *à l'unanimité*.

-2017-10-10 : Autorise la modification de la liste des dimanches ouverts par dérogation à la fermeture dominicale pour les branches d'activité et selon les dates ci -dessous :

- Hypermarché ;
- Commerces de la Galerie Marchande de Carrefour Carmila : habillement, optique, bijouterie, parfumerie et de produits de beauté, maroquinerie et articles de voyage, coiffure, commerce de piles, cigarettes électroniques, industrie manufacturière (multiservices) pour les 12 dimanches suivants :

- dimanche 15 janvier 2017
- dimanche 30 avril 2017
- dimanche 2 juillet 2017
- dimanche 3 septembre 2017
- dimanche 12 novembre 2017 (ajouté)
- dimanche 19 novembre 2017 (ajouté)
- dimanche 26 novembre 2017 (ajouté)
- dimanche 3 décembre 2017
- dimanche 10 décembre 2017
- dimanche 17 décembre 2017
- dimanche 24 décembre 2017
- dimanche 31 décembre 2017

- Concessions automobiles pour les 5 dimanches suivants :

- dimanche 15 janvier 2017
- dimanche 19 mars 2017
- dimanche 18 juin 2017
- dimanche 17 septembre 2017
- dimanche 15 octobre 2017

à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Kretzschmar).

-2017-10-11 : Adopte les tarifs des locations des salles municipales à vocation sportive répertoriés dans le tableau ci-dessous

Salles/Tarif horaire	Associations franchevilloises	Collège / Métropole	Pour tout autre type de structure, organismes, etc
Gymnases	gratuit	14 € / h	25€ / h
Salle spécialisée Gym	gratuit		30€ / h
ELAN (toutes les salles) + salle polyvalente	gratuit		17€ / h
Terrains extérieurs	gratuit	6 € / h	8 € / h

à la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Kretzschmar).

-2017-10-12 : Autorise le déclassement des documents suivants de la Médiathèque, à l'exclusion des documents dévolus à la conservation :

- documents en mauvais état,
- documents à contenu obsolète,
- documents jamais ou très rarement empruntés,
- exemplaires multiples .

Une liste précise est établie et conservée à la Bibliothèque.

Autorise le responsable de la Médiathèque à détruire les documents provenant de la médiathèque jugés en mauvais état. Leur liste en sera dressée et conservée à la Médiathèque. Autorise le Maire à faire don de documents provenant de la médiathèque à des associations à *l'unanimité*.

-2017-10-13 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec le Crédit Mutuel Francheville pour la saison culturelle 2017/2018 à *l'unanimité*.

-2017-10-14 : Autorise Monsieur le maire à signer la convention de parrainage avec la SAS Peugeot-Fahy à la majorité (abstention du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Kretzschmar).

-2017-10-15 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec Carrefour Francheville pour la saison culturelle 2017/2018, à *l'unanimité*.

-2017-10-16 : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec le Domaine Lyon Saint Joseph pour la saison culturelle 2017/2018, à *l'unanimité*.

-2017-10-17 : Détermine le type des prestations d'actions sociale qu'il entend mettre en œuvre pour les agents de la commune de Francheville et le montant des dépenses qu'il entend engager comme suit :

Contrat- cadre : Prestations d'action sociale

Prestataire : Neeria

Prix du marché : 0.65% de la masse salariale soit 31 000 € à titre indicatif pour 2018

Dit que les prestations ainsi définies seront versées aux agents titulaires et stagiaires et aux agents contractuels comptabilisant 6 mois d'ancienneté dans la collectivité. Décide d'adhérer au contrat cadre prestations d'action sociale mutualisée à compter du 1er janvier 2018. Approuve la convention à intervenir avec le cdg69 qui permet l'adhésion de la commune de Francheville au contrat cadre prestations d'action sociale mutualisée. Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion avec le prestataire retenu et tout document nécessaire à l'exécution de cette adhésion. Dit que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant, à *la majorité (vote contre du groupe Francheville au Coeur et de Monsieur Kretzschmar)*.

-2017-10-18 : Accorde un mandat spécial à Monsieur le Maire, pour une mission à Paris les 21,22 et 23 novembre 2017 comme représentant de la commune au Salon des Maires et des Collectivités locales.

Approuve la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur le Maire. Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la commune, chapitre 65 à *l'unanimité*.



Michel RANTONNET
Maire de Francheville

Membres présents : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, Mme QUIBLIER, M GOTTELAND, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme REY, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, Mme PRUNARET, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, Mme RODAMEL, M TREMBLEAU, Mme POULARD, M GUILLON (absent jusqu'à la délibération 2017-10-04 incluse), Mme BARBET, Mme SANTOS-MALSCH, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M GUIBERT, Mme JAMBON, M RIVIER

Membres représentés : M BONNEMAN, M ROUX, Mme FAÏ, M KRETZSCHMAR